

## **COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Etaient présents : 34 membres,

Mme ROYER,  
Mme ROUSSELIN à partir du point n°10, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX,  
Mme MARETHEU, M. COUTURE, Mme NOIRET, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. PEREZ,  
M. COURTOIS, M. ROBLIN, Mme DAVID, M. CARREZ, M. PELLE, Mme BELLAL, Mme HOUDOT,  
M. BOUCHET, Mme BRANES, M. BUGEJA, Mme ALLARD, M. RENÉ, Mme VALETTE, M. MONTEIRO,  
Mme VASQUEZ, M. DUBOIS, MME CALIANDRO-CHARLON, M. GRIGNON, Mme RIVES, M. MOUGE,  
M. MARTET, M. BONIFACE, M. DELEPLANQUE.

Excusé(s) :

- . Mme ROUSSELIN Hélène ayant donné pouvoir à Mme Christel ROYER, jusqu'au point n°10
- . Mme DANI Natacha ayant donné pouvoir à M. Thomas BERRUEZO
- . M. MANET Franck, ayant donné pouvoir à Mme Nassima BELLAL
- . M. BAZIN Pierre ayant donné pouvoir à M. Pierre BUGEJA
- . Mme PECOT ayant donné pouvoir à Mme Catherine ALLARD
- . Mme Andreia Sofia ANTUNES ayant donné pouvoir à Mme RIVES

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Catherine ALLARD

**Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :**

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 6 février 2025, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, la participation de la Ville au concours des Villes et Villages fleuris, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la candidature de la ville au label « Ville active et Sportive », par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la nomination du futur centre nautique au nom d'Alice Milliat, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le vote des taux de fiscalité pour 2025, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la constitution de provision proposée à hauteur de 55 000 €, par 39 voix pour,
- Approuvé, à la majorité, la délibération du vote du Compte Administratif 2024, par 33 voix pour (Madame ROYER ne participe pas au vote) et 4 voix contre (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
- Approuvé, à l'unanimité, le vote du Compte de Gestion 2024, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'affectation du résultat issu du compte administratif 2024, par 39 voix pour,
- Adopté, à la majorité, le Budget Primitif 2025, par 35 voix pour et 4 voix contre (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
- Pris acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés de fournitures pour les régies municipales -lots 1 et 3, année 2025 et autorisé Madame le Maire à signer les avenants tels qu'annexés au présent rapport, par 39 voix pour,
- Pris acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés de fourniture, pose et maintenance des horodateurs - lots 1 et 2, année 2025 et autorisé Madame le Maire à signer les avenants tels qu'annexés au présent rapport, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstitution du bâtiment situé au 10, quai d'Argonne et autorisé Madame le Maire à signer les avenants tels qu'annexés au présent rapport, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour le réa ménagement du mail des droits de l'homme proposée par l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les tarifs pour l'enlèvement des dépôts sauvages et des déjections canines et humaines, par 39 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière au profit de Vilogia - 63-63bis avenue Ledru Rollin relatif à son acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique d'un ensemble de quinze parcelles à usage d'espaces publics de la ZAC du CANAL par Grand Paris Aménagement au profit de la commune du Perreux-sur-Marne, par voix 39 pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le Contrat de Mixité Sociale (CMS) 2023-2025 entre la commune, l'Etat, l'Etablissement Public Paris Est Marne et Bois et la Métropole du Grand Paris, par 38 voix pour et 1 abstention (M. MARTET)
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention aux associations de commerçants au titre l'année 2025, par 39 voix,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 300 euros pour 4 classes autogérées ainsi qu'une indemnité aux enseignants y participant au titre de l'année 2024-2025, par voix 39 pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations scolaires au titre de l'année 2025, par voix 39 pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention communale allouée aux associations sportives locales, au titre du B.P.2025 et autorisé Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs des associations, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition d'un Espace Numérique de Travail dans chaque école, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention tripartite et autorisé Madame le Maire à signer les avenants tels qu'annexés au présent rapport, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution de subventions aux associations sociales locales au titre de l'année 2025, par 39 voix pour,
- Approuvé, la réactualisation des projets d'établissement des trois crèches municipales : Bellevue, la Gaîté et les Petits Joncs Marins, par 39 voix,
- Approuvé, à l'unanimité, la création des postes non permanents, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

**Le Maire,**



**Christel ROYER**